



111091 - Souffrant de l'énurésie, comment devrait-il mener son pèlerinage?

question

Je souffre d'une énurésie périodique depuis quelques années. Des gouttes d'urine continuent de s'échapper de moi après l'évacuation de l'urine tout au long des dernières années. Je me suis habitué à l'usage de mouchoirs en papier avec mes sous-vêtements. Je me nettoie à l'aide de l'eau et fais mes ablutions avant chaque prière. J'ai l'intention d'aller faire le pèlerinage cette année avec la permission d'Allah. Voici mes questions:

- Pourrais-je porter des sous-vêtements pendant l'état de sacralisation?
- M'est-il permis de regrouper les prières par deux au cours de mon voyage vers les lieux du pèlerinage et pendant l'accomplissement des rites?
- Devrais-je me nettoyer deux fois et fais mes ablutions deux fois avant de regrouper les deux prières suivantes?
- M'est-il permis de continuer de prendre des médicaments pendant l'accomplissement du pèlerinage?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, celui qui souffre d'une souillure permanente, comme la victime d'énurésie et du pet fréquent, fait ses ablutions pour chaque prière à l'entrée de son heure et accomplit autant de prières obligatoires et surérogatoires qu'il voudra, et ce jusqu'à l'arrivée du temps de la prière suivante. Si quelque chose s'échappe de lui après ses ablutions et même pendant qu'il accomplit ses prières, cela ne représente aucun inconvénient.



Si l'urine s'arrête pendant un temps assez long pour permettre à l'intéressé de faire ses ablutions et prières, il doit situer chaque prière à son heure. Il doit aller aux toilettes un quart d'heure avant la prière ou l'appel à la prière. Et puis il pose sur son sexe quelque chose qui lui évite de se souiller après s'être nettoyé. Quand l'urine s'arrête de couler, il se nettoie, fait ses ablutions et prie.

Voir la réponse donnée à la question n° [6656](#) .

Deuxièmement, après votre entrée en état de sacralisation, vous pouvez poser un mouchoir en papier sur votre sexe ou l'envelopper dans un sachet qui arrête l'écoulement de l'urine. Cela ne relève pas des interdits liés à l'état de sacralisation.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) fut interrogé en ces termes: **Comment juger le fait pour un pèlerin souffrant de l'énurésie d'envelopper son sexe dans un sachet pour empêcher l'écoulement de la saleté? Un tel acte relève -t-il des interdits liés à l'état de sacralisation?**

Il a répondu en disant que cela ne fait pas partie des interdits en question. Voir la réponse donnée à la question n° [11013](#)

Si cela vous est pénible, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous vous dotiez d'un dispositif de protection ou de sous-vêtements. Cependant, vous aurez à procéder à un acte expiatoire consistant à choisir soit de sacrifier un mouton, soit de nourrir six pauvres ou de jeûner trois jours. Ceci repose sur le hadith de Kaaba ibn Oudjarah (P.A.a) qui avait besoin de se raser alors qu'il était en état de sacralisation et à qui le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Rase-toi puis jeûne trois jours ou nourris six pauvres ou sacrifie un mouton.** (Rapporté par al-Bokhari, 4190 et par Mouslim, 1201)

Troisièmement, vous pouvez regrouper deux prières en cas de voyage pour une excuse. La même possibilité vous est offerte quand il vous devient difficile de faire des va et vient vers les toilettes en cas de bousculade car, chaque fois qu'il y a gêne et peine, il est institué de regrouper les prières. Celui qui veut regrouper deux prières doit faire ses ablutions une seule fois, qu'il souffre de l'énurésie ou pas. Le nettoyage et la purification nécessaires ne se font qu'une seule fois. Quand



l'intéressé est sûr de la propreté de la source de la souillure et de l'arrêt total des sécrétions, il n'est plus tenu ni de se nettoyer ni de se purifier. Il peut se contenter de l'usage des papiers de toilette même s'il est préférable d'utiliser de l'eau.

Quatrièmement, il n'y a aucun inconvénient à prendre des médicaments pendant l'état de sacralisation.

Je demande à Allah Très-haut de vous guérir et de vous rendre votre bien-être et de nous gratifier tous d'un pèlerinage agréé et de pardonner nos péchés.

Allah le sait mieux.